

2025 - 2026

# Dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans

École publique Jean Monnet  
Monts sur Guesnes



## Enfants nés en 2023

L'école peut accueillir des enfants de moins de trois ans dans la limite des places disponibles et suite à un entretien entre le directeur et la famille.



**Renseignements** : contacter le directeur de l'école

Par téléphone : 05 49 22 87 45

Par mail : [ce.0860861u@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0860861u@ac-poitiers.fr)

# Les avantages du dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans



## Avantages pour les enfants :

- Une **rentrée adaptée à l'enfant**, possible de septembre à janvier.
- Un **accueil personnalisé** en fonction des besoins de l'enfant et évolutif tout au long de l'année.
- Des activités centrées sur le **développement du jeune enfant** (langage oral, motricité, jeux, espaces de manipulation et d'expérimentation).
- Une première socialisation dans **un cadre rassurant et structurant**.

## Avantages pour les parents :

- Un **premier contact rassurant** avec l'école dans le cadre d'une scolarisation adaptée à leur enfant.
- Une **implication** dans la vie de la classe et dans le suivi de la scolarité de leur enfant (communication régulière avec l'équipe pédagogique).
- Un **accompagnement** des parents par l'école et les partenaires du dispositif.



L'Éducation Nationale et le SIVOS s'associent pour proposer **une scolarisation précoce** à l'école et contribuer à la réussite scolaire ultérieure.

### Enfants concernés

Les enfants ayant 2 ans révolus et moins de 3 ans (nés entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023).

Le dispositif concerne les enfants dépendants du SIVOS de Monts sur Guesnes (secteur Monts sur Guesnes et Ceaux-en-Loudun) pour l'année scolaire. Ils rejoindront leur école de secteur l'année suivante.

### Des partenariats

De nombreux partenariats sont mis en place, notamment avec :

- le SIVOS de Monts sur Guesnes
- la Communauté de Communes du Pays Loudunais
- la PMI
- la psychologue de l'Éducation Nationale



### Horaires

Les enfants sont accueillis de 9h à 16h30 de façon échelonnée.

**En début d'année, les durées de fréquentation sont variables, progressives et adaptées aux besoins de chaque enfant.**

Un projet est établi entre l'école et les parents ce qui permet de les associer et de les faire adhérer au cursus de l'école et de leur(s) enfant(s).

### Précisions :

Pas d'accueil dans les activités périscolaires.

Pas d'accueil dans les transports.

Accueil progressif au service de cantine.

# Des questions fréquentes :



## **Mon enfant doit-il être propre ?**

La propreté n'est pas exigée le jour de la rentrée. Cet apprentissage progressif se fera en étroite collaboration avec l'école.

## **Dois-je annuler les autres modes de garde ?**

Non car votre enfant ne fera pas tout de suite des journées complètes. Il faut un temps d'adaptation. Il peut être aussi malade. Dans tous ces cas, il est nécessaire de conserver ou d'avoir un moyen de garde autre que l'école.



## **Et si mon enfant ne se plaît pas à l'école ?**

Votre enfant va progressivement prendre des repères mais si l'adaptation est trop difficile, sa rentrée sera reportée.

## **Pourra-t-il dormir à l'école?**

En fonction du contrat d'adaptation que vous établirez avec l'école, votre enfant sera peut-être amené à dormir à l'école dans la mesure des places disponibles. Chaque enfant a son propre contrat d'adaptation qui évolue en fonction de ses besoins.